

# Combattre les inégalités, construire une école démocratique et émancipatrice

## Préambule

Faire accéder tou-tes les élèves à un haut niveau de formation tout en réaffirmant qu'ils et elles en sont tou-tes capables fonde le projet du SNUipp-FSU pour l'école. La démocratisation de la réussite scolaire porte l'exigence d'une école pour toutes et tous, empreinte des valeurs de justice, de partage et de solidarité et nécessite que soit placée au centre du système éducatif la réussite des élèves des milieux populaires, pour permettre la réussite de toutes et tous. Pour que tous les individus accèdent à une citoyenneté libre et éclairée qui leur permette d'agir sur le monde, l'école doit mettre fin aux déterminismes socio-économiques, culturels, territoriaux et viser la réussite collective autant qu'individuelle. Considérer l'hétérogénéité comme un levier de réussite et non comme un obstacle implique une transformation portée en premier lieu par les professionnels, organisés en collectifs de travail collaboratifs et nourris des connaissances produites par toute la recherche et des apports des mouvements pédagogiques.

En cohérence avec les politiques néo-libérales, le ministre a dévoilé la logique idéologique de son projet pour l'école avec la loi « Pour l'école de la confiance ». Amorcée en 2000, la libéralisation de notre système scolaire a franchi un pas décisif avec ce projet de loi. Faisant fi des apports de pans entiers de la recherche, toutes les mesures adoptées depuis 2017 vont dans le sens du resserrement sur les « fondamentaux » (Lire, Ecrire, Compter, Respecter Autrui) et de l'individualisation des parcours et des apprentissages. Sans ambition pédagogique et éducative, cette loi, tout en prétendant réduire les inégalités, instaure une école à plusieurs vitesses, marquée par des logiques de sélection et de concurrence et qui renonce à la démocratisation du système scolaire. En prônant la « culture de l'évaluation », outil de mise en concurrence, il choisit comme levier principal pour changer l'école une transformation des métiers de l'enseignement en renforçant la ligne hiérarchique et le contrôle sur l'agir enseignant en limitant la liberté pédagogique inscrite dans la loi.

Les attaques touchent tous les niveaux de la scolarité : suppressions de postes, recours au contractuel-les, mise en place des établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux (EPLESF) et des EPLEI, réformes du lycée, de la voie professionnelle et Parcoursup, financement renforcé de l'école privée, cadre national affaibli par des dérèglementations pour des expérimentations orientées ou imposées comme « Agir pour l'école », disparition de l'évaluation indépendante des politiques éducatives. La réforme de la formation des enseignant-es confirme les contours du métier dans une école libérale, marquée par le sous-investissement budgétaire : resserrement sur les « fondamentaux », volonté de formatage didactique et pédagogique, rapport permanent à l'évaluation, conception minorée d'un métier qui s'apprendrait sur le tas, étudiant-es utilisées comme moyens d'enseignement, création d'un vivier d'enseignant-es contractuel-les. Ces attaques s'inscrivent dans le cadre plus général de la réforme de la fonction publique.

Face à la mise en œuvre de ces politiques qui engendrent l'insatisfaction et la souffrance des personnels, le SNUipp-FSU porte son projet en lien avec toutes les composantes scolaires et sociales qui constituent l'environnement de l'école. A la rationalisation des moyens, il oppose un investissement budgétaire à la hauteur des besoins. A la concurrence, à la sélection et aux dérives autoritaires, il oppose la coopération et les collectifs de travail. A l'intensification du travail et aux prescriptions de « bonnes pratiques », il oppose un métier de conception et une réduction du temps d'enseignement (18h+3h). A la priorité donnée aux savoirs « fondamentaux », il oppose l'accès pour tou-tes aux à tous les savoirs constitutifs d'une culture émancipatrice. Tou-tes les élèves, et surtout celles et ceux des classes populaires, doivent avoir l'assurance d'une éducation qui leur permette de devenir des citoyennes et citoyens du XXIème siècle émancipé-es et épanoui-es, capables de comprendre le monde, d'exercer leur esprit critique et d'agir individuellement et collectivement, de s'insérer socialement et professionnellement, d'apprendre tout au long de leur vie.

## 1. Quels métiers, quelles pratiques professionnelles pour démocratiser l'école ?

### 1.1 Évolution générale des métiers

Le SNUipp-FSU affirme que la mission de l'école est de former les citoyen-nes libres et éclairé-es de demain. La mission des personnels de l'éducation est de mettre en acte cette ambition émancipatrice.

Dans le cadre du nouveau management public, ils et elles voient leur action encadrée par toujours plus de prescriptions. L'exercice de leur métier est empêché par des tâches parasites sans cesse renouvelées et des injonctions à rendre des comptes à une hiérarchie tatillonne pratiquant parfois l'autoritarisme, exerçant des pressions, engendrant de la souffrance. Le pilotage par les résultats qui concerne tous les niveaux par le biais des évaluations nationales standardisées, est un levier pour imposer les « bonnes pratiques » relevant essentiellement de partis pris ministériels idéologiques ne prenant pas en compte l'ensemble de la recherche. Ainsi contraints, les personnels se voient dépossédés de leur expertise, de leur professionnalité et de leur rôle de concepteur et sont réduits au rôle de simples exécutant-es.

Chaque enseignant-e est à même de concevoir des situations d'apprentissage, d'évaluation et d'adapter ses pratiques aux besoins des élèves dans le seul cadre défini par des programmes nationaux conçus pour assurer l'égalité d'accès aux savoirs. La mission des enseignant-es est d'assurer un enseignement scolaire qui repose sur le principe du « toutes et tous capables » et non sur un tri précoce, un enseignement qui s'appuie sur les réussites et les progrès construits dans la

dynamique d'un groupe hétérogène. C'est ce à quoi renvoie la liberté pédagogique, indispensable pour être au plus près de la réalité de la classe et des élèves. Le métier d'enseignant-e est un métier de conception.

Permettre la construction des gestes professionnels assurés et une réflexion sur ses pratiques, c'est penser et donner une réelle formation choisie régulière et ambitieuse, articulant la pratique avec les travaux de toute la recherche. Face aux injonctions et aux prescriptions hiérarchiques, le SNUipp-FSU défend le « pouvoir d'agir » des acteurs et actrices de l'école, la liberté pédagogique, les collectifs de travail, la culture professionnelle nourrie de son histoire pédagogique.

## **1.2 Collectif de travail**

Face à la complexité croissante des métiers de l'éducation, le collectif est une ressource indispensable au fonctionnement des écoles, à l'élaboration de ressources pédagogiques et à la dynamique des équipes. Il permet de sortir de l'isolement et constitue un des facteurs de réduction de la souffrance liée aux difficultés professionnelles. Le SNUipp-FSU est attaché au respect du fonctionnement du conseil des maîtres, instance démocratique qui permet aux professionnels de s'exprimer librement. Il revendique une réelle prise en compte institutionnelle généralisée des temps d'échange et d'élaboration par la déconnexion des temps élèves/enseignant-es. Il juge nécessaire un accès aux ressources utiles au travail au sein d'équipes pluri- professionnelles et une formation au travail collaboratif, et ce sur le temps de travail. L'accès à des groupe d'analyse des pratiques professionnelles animés par un tiers hors hiérarchie doit être facilité. Motivées par des raisons budgétaires et non pédagogiques, les fusions d'écoles maternelles et élémentaires, la menace des EPLEI et des EPELSF,

<sup>er</sup> fragilisent particulièrement la maternelle et nient l'identité professionnelle du 1<sup>er</sup> degré. Au cœur de cette identité, le collectif de travail est menacé par la perspective d'un fonctionnement hiérarchique et profondément transformé par un système de représentation dans de nouvelles instances issues du second degré (Conseils d'administration et pédagogique) : le quotidien en serait lourdement impacté et le fonctionnement démocratique de l'école entravé, ce que le SNUipp-FSU dénonce.

## **1.3. La formation initiale et continue, premier levier de la transformation du métier**

Enseigner est un métier qui s'apprend et qui demande une formation longue, ambitieuse et menant à un haut niveau de qualification universitaire et professionnelle, permettant une pratique réflexive, pour se donner les moyens de transformer l'école et de lutter contre les inégalités scolaires.

Le SNUipp-FSU porte le projet d'une formation suffisamment dotée pour permettre aux enseignant-es d'être réellement concepteur-trices de leurs pratiques et non des exécutant-es. La formation, initiale comme continue, ne peut être remplacée par la formation à distance, ni se tenir pendant les vacances.

### **1.3.1 Bilan et perspectives**

Les différentes réformes de la formation initiale ont réduit chaque fois le temps de formation théorique indispensable à la réflexion et à l'appropriation, elles n'ont pas permis de démocratiser l'accès au métier et ont accentué la crise de recrutement en dégradant les conditions de formation des stagiaires, de travail des équipes, d'apprentissage des élèves. Le SNUipp-FSU considère que les conditions actuelles d'entrée dans le métier ne sont pas acceptables.

Pour lutter contre la crise du recrutement qui s'installe dans la durée, il est nécessaire de mettre en place un plan pluriannuel de recrutement massif d'enseignant-es titulaires de la FP. Le recours à la liste complémentaire doit être systématique en cas de vacance de poste dans les départements.

Le métier d'enseignant-e souffre d'un déficit spécifique et inquiétant d'attractivité qu'il faut enrayer. Ce problème est renforcé dans certaines académies. La question de l'attractivité ne peut s'observer uniquement à l'aulne des réformes de la formation initiale même si elles y ont joué un rôle. La perte de l'attractivité de notre métier est une des questions essentielles face à laquelle le SNUipp-FSU porte un projet ambitieux pour notre métier. Ce projet s'articule autour de différents aspects en faveur de la revalorisation des salaires, de l'amélioration de l'image de notre métier, des conditions de travail (temps de travail, effectifs), de la formation, des droits des personnels...

Le manque de cadrage national induit par la loi LRU et l'absence d'anticipation de la diversité des parcours ont eu des conséquences néfastes sur la formation initiale et ont conduit à de très grandes disparités entre les universités.

Les moyens alloués à chaque établissement de formation ont drastiquement diminué depuis la création des ESPE, ils sont largement insuffisants et traduisent un choix politique qui ne permet pas d'assurer une formation de qualité. Les formateurs-trices de terrain du 1er degré sont trop souvent exclu-es de la conception de la formation initiale et leur participation à celle-ci au sein des ESPE est trop restreinte.

La charge de travail des stagiaires est trop importante, notamment du fait du mi-temps en responsabilité qui les place en difficulté et en contradiction par rapport aux exigences et aux finalités de formation. A cela s'ajoute, pour la plupart des stagiaires, la nécessaire validation du M2. Les conditions actuelles d'exercice des stagiaires entraînent souffrance, stress, inégalité de traitement et incertitude liée à l'opacité des critères de validation. Elles favorisent de fait l'augmentation exponentielle du nombre de démissions et de non titularisations.

Le SNUipp-FSU s'oppose à la réforme en cours de la formation initiale qui poursuivra le démantèlement de l'école publique et du statut de fonctionnaire en recourant massivement à des contractuel-les. Le nouveau cadrage national imposé par le ministère va aggraver les conditions de formation des stagiaires, contraindre les pratiques enseignantes, restreindre la liberté pédagogique des formateurs-trices et ne permettra pas d'enrayer la crise de recrutement. Les établissements de formation n'emploieront plus de formateur-trices propres. Le SNUipp-FSU refuse l'idée d'une spécialisation "Enseignement étranger". D'une part, l'accès à l'étranger pourrait être réservé aux seuls détenteurs de cette certification et empêcher la mobilité pour tou-tes et d'autre part, cela distingue l'acte d'enseigner en France et à l'étranger.

D'autres choix sont indispensables. Le SNUipp-FSU revendique la mise à plat de la formation des enseignant-es avec un budget suffisant et un cadrage national fort : une formation adossée à la recherche, dispensée par des équipes pluri-catégorielles pour former des enseignant-es concepteurs-trices.

### **1.3.2. Démocratiser l'accès aux métiers**

Le SNUipp-FSU revendique des systèmes d'aides (allocations d'études, bourses sur critères sociaux, accès au logement, crèches...) permettant d'assurer l'autonomie financière et la démocratisation de l'université, y compris pour les étudiant-es en reconversion. Pour les étudiant-es se destinant aux métiers de l'enseignement, des prérecrutements sont indispensables afin de garantir un vivier suffisant, sécuriser les parcours des étudiant-es et démocratiser l'accès au métier. Ils doivent être massifs, sans contrepartie de travail, ouvrir le droit à la retraite, être contingentés pour répondre aux besoins de chaque académie et garantir une rémunération suffisante pour poursuivre des études et préparer le concours. Le statut doit garantir des conditions d'encadrement et de formation pour obtenir le diplôme requis au concours puis réussir le concours. Le SNUipp-FSU revendique des pré-recrutements sur l'ensemble du territoire, intégrant des critères sociaux dès l'entrée en L1 et à tous les niveaux du cursus universitaire, contingentés en fonction d'un plan pluri-annuel de recrutement. Pour les académies déficitaires, le SNUipp-FSU envisage un élargissement des modalités de pré-recrutement.

Une fois pré-recruté-es, les étudiant-es doivent pouvoir suivre des modules universitaires particuliers disciplinaires, didactiques et pédagogiques, des stages d'observation et de pratique accompagnée, ouverts à tous les cursus universitaires. Leur objectif serait à la fois de conforter le choix professionnel de l'étudiant-e et de permettre sa réussite au concours. Ces modules ne peuvent se substituer à la formation initiale délivrée après le recrutement.

Le SNUipp-FSU s'oppose à la préprofessionnalisation de certain-es AED envisagée par la loi et qui n'a rien de comparable avec les pré-recrutements et la préprofessionnalisation qu'il porte. En effet, ces AED devront être présent-es 8h par semaine dans l'école, ce qui amputera leurs horaires universitaires et fragilisera l'obtention de leurs diplômes. De plus, ce dispositif réduira la formation à un mimétisme des gestes professionnels. De surcroît, il permettra la mise en responsabilité d'étudiant-es, ce qui conduira à disposer d'un vivier de remplaçant-es à bas coût. Ces contrats ne permettront pas une meilleure réussite au concours, ne répondant ainsi pas aux objectifs de pré-recrutements et favoriseront l'échec dans le parcours universitaire des étudiant-es concerné-es. Le SNUipp-FSU s'oppose à la mise en responsabilité et à l'utilisation d'étudiant-es comme moyens de remplacement.

### **1.3.3. Parcours de formation et recrutement**

L'architecture de formation initiale actuelle avec concours en fin de M1 et M2 à mi-temps en responsabilité ne permet pas une formation de qualité de haut niveau universitaire et professionnel.

Le SNUipp-FSU s'oppose à la réforme de l'architecture de la formation initiale, engagée par le ministère, prévoyant le recours, dès la L2, à des étudiant-es contractuel-les qui effectueront 8h dans les écoles avec des missions de remplacement, un concours en fin de Master 2, une mise sous tutelle des établissements de formation et un resserrement sur les fondamentaux, ce qui est inacceptable. Avec un tel schéma, l'entrée dans le métier sera repoussée d'un an et c'est tout le déroulé de carrière qui sera retardé : conditions de départ à la retraite une fois de plus dégradées, conduisant à un réel recul pour la carrière des enseignant-es et compromettant la démocratisation des métiers de l'enseignement. Le MEN, dans le cadre du projet de réforme de la Fonction Publique, constituera à terme un nouveau vivier de contractuel-les enseignant-es, alimenté par des étudiant-es formé-es et détenant un Master MEEF, non lauréat-es du concours, ce qui pourra induire la disparition des postes statutaires de remplaçants.

Le SNUipp-FSU revendique, lui, un projet de formation initiale de la licence à la T2, validée par un master, avec dès la licence, des UE de préprofessionnalisation et de préparation au concours :

- Un concours sous condition de licence placé en fin de L3, garantissant le statut de fonctionnaire. Aucun prérequis professionnel ne doit être exigé.
- Deux années pleines et entières de formation universitaire et professionnelle, sous statut de fonctionnaire stagiaire, reconnues par un master.
- Une entrée accompagnée et progressive dans le métier (année de T1 à mi-temps en responsabilité, dont la modalité pourrait permettre d'assurer le complément de décharge des PEMF, formation continuée en T2).

Le SNUipp-FSU s'oppose à des concours spécifiques pour les étudiant-es pré-recruté-es et maintient son exigence de non-décrochage avec le 2nd degré.

### **1.3.4 Les établissements de formation**

#### **Cf Corpus page 44 « Rôle et place des IUFM/ESPE »**

Le SNUipp-FSU s'oppose à la création des INSPE et réclame un cadrage national fort des moyens financiers et des volumes de formation nécessaires à la formation d'enseignant-es concepteur-trices.

Ces établissements doivent fonctionner avec des équipes pluricatégorielles de formateur-trices et exister à proximité des écoles. Ce qui implique, leur présence dans chaque département et en nombre suffisant au regard du nombre de stagiaires et de la géographie du département.

Ils doivent assurer une formation professionnelle universitaire adossée à toute la recherche, en présentiel, garantissant une qualification élevée des enseignant-es et être pleinement engagées dans la formation continue.

Ils doivent assumer une politique ambitieuse de développement de la recherche en éducation, à même d'enrichir les pratiques en élémentaire, en maternelle et en ASH en associant des enseignant-es du primaire dans son élaboration (recherche-action...), et permettre aux enseignant-es la reprise d'études universitaires et la poursuite de thèses.

Ils doivent rester indépendants des lobbies économiques, avec des moyens financiers propres, gérés de manière démocratique, autonomes du pouvoir politique.

Leur directrice ou directeur doit être élu-e par les enseignant-es, chercheurs-ses, personnels et usagers-ères et des appels à candidature doivent être publiés de façon transparente. Le SNUipp-FSU s'oppose à la nomination des directeur-trices par le ou la Ministre. Concernant les établissements de formation, le SNUipp-FSU se dote d'un mandat d'étude. Il poursuit la réflexion dans un cadre fédéral.

### **1.3.5 Contenus de formation : articulation entre théorie et pratique**

#### **cf. Corpus page 45 « Contenu de la formation »**

Le SNUipp-FSU s'oppose à toute formation recentrée sur les « fondamentaux », dont la conception repose sur des postulats idéologiques, rétrogrades et contraires aux valeurs humanistes. Le SNUipp FSU souhaite que tous les champs disciplinaires soient maintenus sans les hiérarchiser. Cette formation disciplinaire, scientifique, didactique et pédagogique de haut niveau doit s'inscrire dans la polyvalence du métier.

Des modules de formation obligatoires doivent être également proposés concernant :

- la connaissance du développement de l'enfant et des processus d'apprentissage des élèves dans toute leur dimension psychologique, sociale et culturelle permettant l'accueil et la scolarisation des élèves allophones, en situation de handicap et en grandes difficultés.

- une formation aux gestes et postures professionnels, à la maîtrise de l'espace de la classe et des temps des apprentissages, à la gestion de groupe, à l'observation et l'évaluation des élèves.

- la connaissance du système éducatif actuel et son évolution en France et ailleurs, des mouvements pédagogiques, une formation aux droits et devoirs du fonctionnaire.

- l'apprentissage du travail en équipe, la connaissance, le lien et la communication avec les différents partenaires de l'école, la gestion des conflits ; et une présentation des missions des directeurs d'école

- la prévention des risques professionnels.

Être dans une classe ne suffit pas à se former, c'est pourquoi les stages (observation, pratique accompagnée, responsabilité) doivent être conçus dans une logique de formation et non d'emploi, ce qui implique que l'établissement de formation, lieu premier de la formation, soit le lieu d'affectation des stagiaires. Les stages doivent être préparés en amont puis analysés en aval. Ils doivent permettre aux stagiaires d'avoir le recul nécessaire pour réfléchir les situations d'apprentissages et construire leurs actes pédagogiques en s'appuyant sur les apports de toute la recherche. Cela n'est possible qu'avec un aller-retour permanent entre la théorie et le terrain et qu'à condition d'être encadrés par des équipes de formateur-trices pluricatégorielles (chercheur-e, professeur-e d'ESPE, tuteur-trice de terrain...). Ils doivent être variés quant au choix de leur support (rural-urbain, REP ou non, multi-niveaux, maternelle-élémentaire...). Ils doivent également permettre de pouvoir découvrir différentes missions de direction, RASED et structures relevant de l'ASH.

Pour les stagiaires, les stages ne doivent pas dépasser un tiers temps de formation, ils doivent inclure des stages massés permettant de découvrir tous les cycles et respecter une progressivité de l'observation à la responsabilité. Un stage filé peut être envisagé sans responsabilité de classe.

### **1.3.6. Évaluation-validation-double tutorat**

#### **Cf. Corpus page 46 « Titularisation des stagiaires »**

Le suivi des stagiaires doit être assuré dans une logique de formation et non d'évaluation. Le tutorat de terrain doit être assuré à la fois par des PEMF, éventuellement des CPC sur la base du volontariat, et des tuteurs-tutrices universitaires qui doivent avoir les moyens et le temps nécessaire pour assurer un suivi régulier, concerté, cohérent et sans pression

hiérarchique, dans le cadre d'un binôme de tutorat. Sur cette question, le SNUipp-FSU engagera une réflexion au sein de la FSU.

Dans la situation actuelle, aucune validation d'UE ni diplôme supplémentaire ne doivent être exigés des stagiaires en formation adaptée. Cette formation adaptée à destination des titulaires de Master ou des « seconde carrière » doit prendre en compte les parcours antérieurs et permettre une validation des acquis de l'expérience (VAE) ou professionnelle (VAP).

### **1.3.7. Les formatrices et formateurs**

La « culture de l'évaluation » et la réforme de l'inspection modifient et alourdissent en profondeur leurs missions. La réforme envisagée de la formation initiale impose un cahier des charges élaboré unilatéralement par les rectorats et instaure leur pilotage par les évaluations. Les formateur-trices doivent être sollicité-es en fonction des besoins, dans le respect de leurs missions. Les formateurs-trices enseignant-es du premier degré doivent occuper, au sein d'équipes pluri-catégorielles, toute leur place dans la formation initiale.

Un recrutement de PEMF à hauteur des besoins doit être programmé pour garantir un maillage d'écoles d'application sur tout le territoire (REP, rural, urbain) et tout type de postes. Face à l'isolement des formateur-trices, les écoles d'application doivent évoluer, y compris dans leur dénomination, et se développer. Il ne doit plus être fait appel aux MAT pour exercer les missions des PEMF, en particulier le tutorat. Ils/elles doivent bénéficier d'un temps de décharge allant d'un tiers à un mi-temps. Le SNUipp-FSU dénonce le dévoiement des missions des formateur-trices qui en feraient des relais des prescriptions ministérielles ou des évaluateur-trices des stagiaires. Ils/elles ont un rôle de conception de la formation en lien avec les besoins effectifs de terrain. Les missions des CP doivent se recentrer sur les nouveaux enseignant-es titulaires et la formation continue, en lien avec les INSPE/ESPE et sur l'accompagnement des équipes en favorisant le collectif de travail et la mise en place de projets initiés par les équipes. La préparation du CAFIPEMF doit être organisée sur le temps de service et permettre d'accéder à une formation universitaire qualifiante au sein des INSPE. Les formateur-trices doivent accéder à une formation continue leur permettant de maintenir un haut niveau de professionnalité, en lien avec les besoins des enseignant-es.

### **1.3.8 Formation continue et ressources**

La formation tout au long de la carrière est un droit qui doit s'exercer sur le temps de classe et qui vise à susciter et conforter les dynamiques personnelles et collectives d'élaboration pédagogique. Le métier enseignant nécessite des espaces pour que le collectif professionnel nourrisse la pratique individuelle avec l'aide de formateur-trices pour problématiser les enjeux. La formation des enseignant-es dans la durée et à leur demande, la mise à disposition de ressources et de temps, la dispute professionnelle (débat, échanges...) permettent de reprendre la main sur le métier pour faire réussir tous les élèves. Une formation continue de qualité implique des temps de formation longs permettant une déconnexion de la classe.

Le ministre impose au contraire de nombreuses méthodes et "bonnes pratiques" fondées sur une vision partielle et partielle de la recherche : des guides ministériels, des animations pédagogiques centrées uniquement sur français-maths, des évaluations nationales et des remédiations téléguidées, totalement éloignées de ce que devraient être les contenus de la formation. Elles visent la modélisation des pratiques plutôt que l'accompagnement dans la mise en œuvre des programmes. Le SNUipp-FSU refuse que des protocoles à appliquer se substituent aux ressources dont la profession a besoin.

Sous couvert d'expérimentation et avec le soutien du ministère, il n'est pas acceptable pour le SNUipp-FSU que des éditeurs, des lobbies ou des officines privées comme « Agir pour l'École » aient la mainmise sur les animations pédagogiques et la formation initiale et continue des enseignant-es.

Les enseignants doivent avoir accès à l'ensemble des travaux de la recherche et des mouvements pédagogiques du CAPE et des ressources professionnelles qui constituent l'histoire et la culture du métier. Ils/elles doivent pouvoir accéder à leur initiative à des ateliers d'analyse de la pratique, à des observations de pratiques de classe entre pairs et s'engager dans des « bulles » de recherche-action. Face à l'offensive du ministère qui vise à uniformiser les pratiques, le SNUipp-FSU s'emploie à donner des points d'appui à la profession. Il contribue activement à « ouvrir des fenêtres » pour favoriser des choix pédagogiques libres et réfléchis. L'accès à toutes les formations assurées par les partenaires du CAPE doit faire l'objet d'autorisations d'absences rémunérées.

Inscrite dans une continuité avec une formation initiale de qualité, se déroulant sur le temps de classe, la formation continue doit permettre la validation d'acquis et la reconnaissance de qualifications et ne pas se réduire aux seules animations pédagogiques souvent destinées à la transmission des contenus institutionnels imposés niant la polyvalence du métier. Elle nécessite des moyens de formation suffisants et des plans de formation élaborés dans le cadre de conseils de formation départementaux dont la tenue doit être effective, garantie par des moyens de remplacement à la hauteur des besoins et par des stages massés de stagiaires. Elle se fonde nécessairement sur les besoins exprimés de tous les personnels et des équipes pédagogiques dont la consultation est systématique et sur le libre choix des personnels. Elle doit être renforcée en EP et pour toutes les écoles et les enseignant-es qui en manifestent le besoin. Elle participe à la construction et à la transmission d'une culture professionnelle, insuffisamment reconnue par l'institution. Elle ne peut être remplacée par la

formation à distance. Magistère ne répond pas à l'exigence d'une formation de qualité : il ne peut en aucun cas être imposé. Ce ne peut être qu'une ressource à disposition des collègues qui le désirent, ne peut remplacer le présentiel et ne doit pas occasionner une surcharge de travail. Le SNUipp-FSU refuse le principe que la « formation continue » ait lieu sur le temps de vacances.

### **1.3.9 La formation spécialisée**

La formation spécialisée a été profondément modifiée en passant du CAPA-SH au CAPPEI : renforcement de l'éducation inclusive aux dépens de l'adaptation scolaire, diminution drastique de la quotité horaire de formation, suppression des options au profit de modules, prédominance du tronc commun, manque d'exigence universitaire.... La circulaire CAPPEI de février 2017 marque un recul pour les personnels et poursuit le travail de « déspecialisation » engagé par les ministères successifs. Cette formation au rabais, axée sur le principe du personnel ressource ne répond ni aux besoins des personnels ni à ceux des élèves. Le CAPPEI ne permet pas aujourd'hui d'identifier clairement les attendus de cet examen (épreuve 3) ce qui favorise une certification aléatoire et des taux de réussite très faibles. Le SNUipp-FSU revendique une autre formation spécialisée, plus ambitieuse, avec un retour aux spécificités, répondant en qualité et en nombre aux besoins du terrain et aux demandes des personnels, le tout dans un cadre national. Il exige le retour à une formation de 750 h sur une année et une augmentation des heures dédiées aux modules de professionnalisation finalisés par un écrit professionnel réflexif en lien avec la recherche universitaire. Une programmation pluri-annuelle des départs en formation spécialisée devra s'effectuer à tous les niveaux, prenant en compte les postes occupés par des enseignants non spécialisés, les postes vacants et les postes à créer.

L'application chaotique de la circulaire dans les départements nie les spécificités des missions. La volonté ministérielle permet aux personnels de devenir titulaires d'un poste spécialisé ne correspondant pas à leur option, sans véritable garantie de formation complémentaire. Le SNUipp-FSU revendique un cadrage national dans lequel l'option redevient l'élément prépondérant de la titularisation sur le poste spécialisé, évitant la confusion des missions. Il refuse les postes à profil et les commissions d'entretien.

Si les stages MIN doivent permettre une poursuite de formation, leur nombre est insuffisant pour répondre aux besoins de formation continue. Le SNUipp-FSU revendique leur augmentation significative et une répartition géographique et des défraiements effectifs facilitant les départs en stage partout en France, en tenant compte de la spécificité des départements ultra-marins, y compris pour les personnels non spécialisés et hors prolongation CAPPEI. Le SNUipp-FSU revendique un budget national pour répondre aux besoins de tous les territoires. Il exige le retour d'une réelle formation différenciée pour l'ensemble des spécialités. La formation doit se dérouler exclusivement sur le temps de service et l'ensemble des personnels doit en être informé. Les orientations théoriques et professionnelles des stages MIN doivent traduire la diversité des approches scientifiques dont celles des sciences humaines.

### **1.3.10 Formation continue des psychologies EN**

Avec le nouveau corps, la formation continue est organisée au niveau de l'académie, une nouveauté pour les psychologues des écoles. L'organisation institutionnelle au niveau du rectorat a besoin d'être clarifiée afin de prendre en compte, dans les plans de formation, les psychologues du premier degré.

Il est nécessaire que la définition des actions de formation continue se base sur les besoins et les demandes des personnels et pas uniquement sur les besoins de l'institution en référence aux orientations de politique éducative. L'offre de formation continue doit respecter la diversité des approches scientifiques dont celles des sciences humaines. Cette formation doit être laissée au libre choix des personnels. La certification de formateur académique doit être accessible aux psychologues EDA (Éducation, Développement et Apprentissages). Le budget alloué à la formation continue doit pouvoir permettre à la fois des actions spécifiques à la spécialité du 1er degré (EDA) et des actions communes aux deux spécialités (EDA et EDO).

### **1.3.11 Formation initiale et continue des accompagnant-es**

Accompagner les élèves en situation de handicap est un vrai métier, la spécificité de la mission des accompagnant-es a rendu leur présence indispensable au sein des classes. Cela nécessite une formation en amont de la prise de poste, une formation continue qualifiante, en rapport avec les publics accompagnés et des groupes d'analyse de pratique pluri-catégoriels.

## **1.4 Projet du SNUipp pour le métier**

La loi « Pour l'école de la confiance » vise à organiser le démantèlement du système éducatif public qui conduit à l'augmentation des inégalités scolaires et du poids des déterminismes sociaux dans la réussite scolaire. La mesure emblématique pour le gouvernement d'abaissement des effectifs en CP et CE1 de REP et REP+ et l'annonce de la limitation à 24 élèves dans les classes de la GS au CE1 hors EP, ne masquent pas le manque de moyens en postes et l'abandon de la même ambition pour tou-tes. La disparition des « Plus de maîtres que de classes » s'est faite sans évaluation du dispositif

alors que de récents travaux de la recherche, à l'instar des équipes pédagogiques, pointent son efficacité. Ce choix atteste la volonté d'abandonner l'élaboration et le travail collectifs. Le dispositif des classes dédoublées encourage une politique éducative fondée sur une individualisation de la relation pédagogique, qui n'offre pas les gages d'une meilleure différenciation. L'injonction de réussite engendrée par ce dispositif est perverse : il stigmatise une partie de la population scolaire et rend les élèves, leur famille et les enseignant-es responsables de leur propre échec. Le SNUipp-FSU s'oppose au projet de loi Blanquer « pour l'Ecole de la Confiance » et en demande le retrait.

Viser la démocratisation du système scolaire et la réussite de tous les élèves, c'est transformer notre système éducatif. C'est transformer le métier en dépassant l'équation « un maître, une classe » et développer tous les leviers permettant aux enseignant-es de se constituer en collectif de travail pour renforcer leur pouvoir d'agir. Le SNUipp-FSU défendra un enseignement favorisant une culture riche au sein d'un « faire commun » développant l'imagination, la sensibilité, l'analyse et l'esprit critique. Il poursuivra son travail de conviction pour promouvoir son projet pour l'école et le métier basé sur le respect de la polyvalence, sur la baisse du temps devant élèves avec la déconnexion des temps élèves et enseignant-es, sur un recrutement massif d'enseignant-es et sur la baisse des effectifs dans toutes les classes.

« cf : zoom Rodez », ci-dessous

## **ZOOM – RODEZ, 2016**

### **Avancer vers de nouvelles organisations de l'école pour la réussite de tous et pour renforcer l'identité professionnelle des enseignant-es du 1<sup>er</sup> degré**

La réforme des rythmes scolaire affichée comme devant répondre "à des objectifs pédagogiques pour permettre aux enfants de mieux apprendre à l'école" n'a pas fait la preuve de son efficacité sur la réussite scolaire. L'exigence d'une meilleure prise en compte des besoins des élèves et les demandes institutionnelles et sociales croissantes ont complexifié le métier et alourdi la charge de travail des enseignant-es. La mise en place des APC sème la confusion sur ce qui relève de l'école obligatoire ou non. Il est urgent de recentrer le débat public sur les véritables enjeux de l'école. La réflexion sur les rythmes scolaires doit contribuer à une réforme sociétale et doit inclure un calendrier annuel basé sur l'alternance 7/2.

Pour le SNUipp-FSU, permettre aux élèves de mieux apprendre suppose une transformation car le système éducatif contribue à générer de la difficulté scolaire et à accroître les inégalités. Celle-ci passe par une rupture avec les empilements de réformes rarement évaluées qui font perdre le sens du métier et alourdissent le travail des enseignant-es et par une amélioration des conditions de scolarisation des élèves. Il s'agit de transformer le métier d'enseignant-e en dépassant l'équation « un maître, une classe » et de développer tous les leviers qui permettent aux enseignant-es de se constituer en collectif de travail.

Le SNUipp-FSU revendique :

La baisse du temps d'enseignement sans baisse du temps scolaire pour les élèves afin de répondre aux exigences d'une société qui assigne à l'école toujours plus de missions sans lui donner les moyens de les assurer. Cette revendication du SNUipp-FSU dès sa création implique plus de maîtres que de classes et la déconnexion du temps élèves et du temps enseignant-es. Cela suppose des créations massives de postes mais ne doit pas être confondu avec l'actuel dispositif du PDMQC qui n'a pas pour but de réduire le temps de travail des enseignant-es mais qui contribue à l'évolution de la professionnalité enseignante.

L'organisation avec plus d'enseignant-es que de classes doit concerner toutes les écoles sur la base de 18 heures d'enseignement hebdomadaires et 3 heures pour le travail en équipe et avec les partenaires de l'école pour permettre aux enseignant-es de sortir de l'isolement et de construire des collectifs de travail indispensables pour que soient élaborées des réponses professionnelles efficaces (repenser les pratiques, inventer des organisations pour répondre à l'hétérogénéité des classes, travailler en équipes pluriprofessionnelles, renforcer les liens avec les familles...). Ces nouvelles formes de travail doivent faire l'objet de formation initiale et continue.

La polyvalence du maître, constitutive de son identité professionnelle, peut s'articuler avec une polyvalence d'équipe mise en place au niveau de l'école (...). Les expériences de classes partagées existent déjà (décharges de direction ou de PEMF, temps partiels, décroissements...) et peuvent servir de base à la réflexion pédagogique pour une autre organisation de l'enseignement et des apprentissages. Assurer à tous les élèves un accès à des savoirs solides, nécessite un haut niveau disciplinaire, pédagogique et didactique qui peut être favorisé par le partage des domaines d'apprentissage en fonction des choix des équipes. Cette organisation ne doit conduire ni à une « secondarisation » de l'école primaire, ni à la définition de postes à profil. Une véritable polyvalence d'équipe passe par le retour à une formation initiale et continue portant sur tous les champs disciplinaires avec un renforcement de certains domaines sans restreindre l'accès des enseignant-es à tous les types de postes d'adjoints.

En tout premier lieu, cela passe par :

une première étape de la baisse du temps de travail avec la suppression sèche des APC dès la rentrée 2016. Les heures actuellement annualisées doivent être basées sur des horaires indicatifs hors du contrôle de la hiérarchie. Le SNUipp-FSU poursuit sa réflexion sur les ORS en étudiant la possibilité d'intégrer les heures annualisées dans l'emploi du temps régulier des écoles.

une généralisation sur tout le territoire des dispositifs actuels de concertation des REP+ (avec la même pondération que celle du second degré) qui doivent évoluer pour laisser davantage d'initiative aux équipes et leur donner le pouvoir d'agir. un plan ambitieux de recrutement et de formation initiale et continue et de revalorisation du métier enseignant pour rendre effective rapidement la baisse du temps d'enseignement pour aboutir à 18h+3.

Le SNUipp-FSU revendique le rétablissement et le développement du dispositif « Plus de Maîtres que de Classes ». Ce dispositif renforce les collectifs de travail, permet l'évolution des pratiques, améliore le climat scolaire, tend à réduire les inégalités, favorise la réussite des élèves. Il est plébiscité par les équipes l'ayant expérimenté et la recherche confirme les analyses de la profession. Il est et doit rester un levier essentiel comme élément structurel d'une école ambitieuse qui forme les citoyens libres et éclairés de demain. Ce dispositif d'enseignant-e supplémentaire est complémentaire de la revendication du 18+3h, permettant la déconnexion temps élèves/temps enseignant.

En tant qu'organisation majoritaire, la responsabilité du SNUipp-FSU dans la défense de la professionnalité enseignante est première. Fer de lance de la communauté éducative qu'il travaille à unir dans ses expressions et ses mobilisations, le SNUipp-FSU propose des ressources, des outils d'analyse et de formation, des stages, des colloques, l'UDA pour permettre aux professeur-es d'école de reprendre la main sur le métier, y compris sur des concepts tels que « fondamentaux ». Les actions qu'il initie ou auxquelles il participe pour la défense de l'école contribuent à redonner aux enseignant-es la fierté de leur métier et le goût pour le défendre.

Le SNUipp-FSU doit amplifier son action en direction des collègues au plus près du terrain articulant réflexion pédagogique et actions revendicatives. Il doit résolument s'autoriser à proposer des stages de formation à visée pédagogique pour ouvrir le champ des possibles en la matière et faire vivre la liberté pédagogique en donnant aux enseignant-es la possibilité d'opérer des choix éclairés au service de la réussite des élèves. Cela doit constituer un encouragement à tâtonner, essayer, construire et ainsi légitimer une alternative aux prescriptions et aux injonctions hiérarchiques. Des plans de formation locaux ou nationaux peuvent être développés. Les partenaires du syndicat que sont les mouvements pédagogiques et les associations complémentaires de l'école doivent être associés à cette démarche. Le lien avec la recherche doit être renforcé et le SNUipp-FSU doit mettre à la disposition des enseignant-es les résultats des recherches, en particulier celles qui sont de nature à faire progresser l'école vers plus de démocratisation. Au plus près de la réalité du terrain, il doit être en capacité de développer des stages d'analyse de pratiques, d'analyses du travail pour que soient interrogés et transmis les gestes et la culture professionnels de notre milieu. Il s'agit ici de prendre le métier comme objet de travail, collectif et syndical.

Dans les campagnes de formation, la connaissance des droits est à développer. Des campagnes de décryptage du new management public se poursuivront en visant la prise de conscience du carcan dans lequel il enferme les agent-es et en faisant du conseil des maîtres l'un des lieux de résistance aux prescriptions abusives.

La présence médiatique du SNUipp-FSU est l'un des enjeux pour faire entendre et diffuser un autre discours sur l'école et sur le rôle que les enseignant-es y jouent auprès de la population et plus spécifiquement des parents d'élèves. Un site de décryptage des discours sur l'éducation permettrait de relever les « bobards » et les « fakenews » que véhiculent aussi bien certains discours des politiques que certains contenus des réseaux sociaux.

## **2. Quels contenus et quelles conditions pour l'émancipation des élèves ?**

Le SNUipp-FSU porte le droit à l'éducation pour tous les enfants, tou-tes capables, et la réussite de tou-tes, c'est un enjeu d'égalité et de démocratisation. Il porte le projet d'une école où toutes et tous ont leur place, œuvrant à la formation des futur-es citoyen-nes et à l'émancipation individuelle et collective. Celle-ci passe par une politique éducative qui permette d'accéder à une culture commune ambitieuse, dans un contexte de pédagogie coopérative et respectueuse du rythme de toutes et tous, Pour le SNUipp-FSU, il est indispensable que l'école mette au centre de ses préoccupations la lutte contre les déterminismes sociaux.

Pour cela, il est nécessaire de construire une école au plus près des besoins des élèves dans un cadre collectif, tout en respectant de bonnes conditions de travail pour l'enseignant-e. Les choix pédagogiques des équipes sont présentés aux partenaires et aux familles et devraient tenir compte des soins quand ceux-ci sont nécessaires. Le travail avec les partenaires devrait se faire dans le cadre du secret partagé.

### **2.1. Quelle école inclusive ?**

Le SNUipp-FSU porte le projet d'une école où chacun-e a sa place, et qui permette à toutes et tous de progresser.

Il réaffirme le principe de l'éducabilité cognitive, du « tous et toutes capables ». La diversité, une richesse pour l'école, doit y trouver sa place. Celle-ci doit avoir les moyens de travailler avec tou-tes les élèves qui lui sont confiés. Il est nécessaire d'assurer la qualité des conditions d'apprentissage de tous les élèves de la classe.

La vision libérale de l'École et notamment dans son aspect inclusif, se réduit à un angle gestionnaire et ne répond pas à l'ensemble des questions qui se posent notamment depuis la loi d'orientation de 2013 et l'inclusion à marche forcée de tous



les élèves dits à « besoins éducatifs particuliers » (BEP) : la logique comptable, l'absence d'accompagnement et de soutien, de formation, ne peuvent qu'engendrer sentiment d'impuissance, de culpabilité, de souffrance et de mal-être chez les personnels et les autres élèves de la classe. L'enseignant-e, par sa seule action pédagogique, ne peut répondre aux besoins de tous-tes les élèves.

Lorsque les conditions d'accueil des « élèves à besoins éducatifs particuliers » sont insuffisantes et inadaptées, que le projet de scolarisation et de soins n'est pas respecté, que les injonctions ne prennent pas en compte leurs besoins, alors les conditions d'une scolarité réussie ne sont pas réunies. Cela peut se traduire par des exclusions ou un changement d'école qui transfère le problème et augmente les risques d'échec scolaire et d'exclusion, particulièrement pour familles défavorisées. De plus un changement de département peut entraîner une rupture de suivi. L'école devient alors maltraitante et ces situations dégradent les conditions d'accueil de l'ensemble des élèves et peuvent aller à l'encontre du tous capable.

La confusion entretenue dans la compréhension de la définition large des « élèves à besoins éducatifs particuliers » contribue à ne pas prendre en compte la réalité de la diversité des profils d'élèves accueillis et des moyens nécessaires pour la scolarisation dans de bonnes conditions. La notion de « Besoin Éducatif Particulier » est à interroger, elle repose notamment sur une hyper individualisation des parcours. Cette notion accentue les effets discriminatoires et les catégorisations simplificatrices. Le SNUipp-FSU se dotera d'un mandat d'étude sur les élèves dits à « Besoins Éducatifs Particuliers ».

Le non accompagnement des élèves et des équipes enseignantes, les injonctions, la culpabilité renvoyée par l'institution, la souffrance, l'isolement dans lequel se trouvent les enseignant-es, dégradent le climat scolaire propice à la sérénité et aux apprentissages. Cela peut démotiver les enseignant-es voire les détourner de leur engagement en faveur de la scolarisation de tous les élèves.

Le SNUipp-FSU dénonce le manque d'ambition et de moyens du ministère et il accompagne les enseignant-es et les AESH en proposant des outils : réunions et stages pour reprendre la main sur le métier, mobiliser les écoles en lien avec les CHSCT, décrypter la politique actuelle de l'inclusion, construire et débattre des revendications. Le CHSCT doit jouer tout son rôle dans ses missions de prévention, de conseil et de protection, notamment dans la prise en compte des élèves qui nous perturbent. Dans ce cadre le SNUipp-FSU exigera une enquête auprès des personnels pour prévenir des risques de souffrances au travail.

L'école inclusive nécessite une politique volontariste et ambitieuse qui donne les moyens à son ambition : une formation initiale et continue solide, du temps institutionnel de concertation, des effectifs abaissés, des dispositifs ULIS en fonction des besoins, des RASED complets, des ERH en nombre suffisant, un accompagnement au plus près des équipes éducatives et dans les situations de violences et d'urgence, la prise en charge effective sur le temps scolaire. Le SNUipp-FSU exige que les décisions d'attribution d'AESH par la MDPH soient rapidement suivies du recrutement. Le SNUipp-FSU est vigilant pour qu'au nom de l'école inclusive ne se poursuive pas une politique d'assèchement des RASED, de démantèlement des SEGPA-EREA et de suppressions de postes dans tous les établissements spécialisés.

Les conditions d'une scolarité réussie pour les élèves dits à « besoins éducatifs particuliers » passent par : le respect du projet de scolarisation voire de soin des élèves ; la mise en œuvre d'une adaptation scolaire avec l'intervention d'enseignant-es spécialisé-es autant que de besoin ; un accompagnement des enseignant-es qui scolarisent ces élèves. L'accueil dans les établissements spécialisés quand la scolarisation en milieu ordinaire n'est pas possible ou souhaitable pour l'élève. Le SNUipp-FSU engagera une campagne nationale sur cette question.

Le projet de scolarisation de l'élève ne peut être en aucun cas le résultat d'une seule injonction hiérarchique, il doit se faire en concertation entre la famille, les services de soins et l'équipe pédagogique, dans le respect du bien-être de l'enfant. Cette organisation nécessite une augmentation significative du nombre de places en structures spécialisées et un véritable partenariat avec celles-ci. L'action de l'école et de ses personnels doit permettre d'agir sur la prévention, la remédiation et l'adaptation. Cela implique un fonctionnement et des aménagements spécifiques par un investissement du collectif et plus de maîtres-ses dans l'école pourrait être une première réponse, de même qu'un collectif de travail pluri-professionnel respectant la professionnalité et les apports de chacun-e : lien avec les professionnel-les de santé, avec les structures spécialisées, avec les travailleur-euses sociaux et sociales, avec les familles et les AESH, sur un temps institutionnalisé.

L'école publique doit faire face aux nouveaux enjeux de l'externalisation et de la médicalisation, elle doit répondre à l'ambition d'une école émancipatrice pour toutes et tous. Le SNUipp-FSU se donne un mandat d'étude pour définir une équipe pluri professionnelle de service public, dont a besoin l'école, ses personnels, ses missions et ses modalités d'intervention et de concertation.

## **2.2 Effectifs réduits pour toutes et tous**

109 693 classes accueillent plus de 25 élèves actuellement dans le primaire en France.

La baisse des effectifs est un levier de réussite scolaire. L'objectif poursuivi est la baisse des effectifs à 20 élèves dans toutes les classes, inclusions comprises, y compris dans les DOM et sans jamais réglementairement excéder 25, 20 en Éducation Prioritaire, en classes multi-niveaux et en rural, 15 en TPS-PS. Le SNUipp-FSU engage une réflexion sur la baisse

spécifique des effectifs en maternelle. Dans les établissements médico-scolaires, les unités d'enseignement ne doivent pas dépasser 12 élèves par temps plein. Toute baisse des effectifs suppose la création de postes.

Alors que 70% des élèves issus des milieux populaires sont scolarisés hors EP, le déploiement des classes dédoublées, empêchant parfois l'intervention des RASED et dont le SNUipp-FSU demande un bilan n'a concerné que l'EP. Il s'est fait en supprimant les PDMQDC et au détriment des autres classes tous secteurs confondus (fermetures ou non-ouvertures, en EP, hors EP, secteur rural, maternelle, RASED).

Afin de réussir l'inclusion des élèves à besoins particuliers dans de bonnes conditions, il faut baisser significativement le nombre d'élèves par classe. Les RASED doivent être également renforcés ainsi que les PDMQDC.

### **2.3 Climat scolaire**

Un bon climat scolaire permet d'améliorer les apprentissages et la sécurité des élèves. Améliorer le climat dans les écoles, implique d'élaborer un projet collectif, social porteur des valeurs du « tou-tes capables », l'exercice de la laïcité et de la solidarité et la lutte contre les discriminations. Ce projet doit permettre à chaque élève de s'émanciper et à chaque professionnel-le d'affirmer sa professionnalité. Cela passe par un travail commun avec les partenaires de l'école, élèves, parents, personnels. Cela exige la prise en compte de nombreux paramètres : cadre de travail, stabilité choisie des équipes, personnels titulaires et formés, baisse des effectifs, taille des écoles notamment dans les territoires ultramarins, moyens donnés à l'inclusion, soutien et protection de l'institution. Les enseignant-es doivent bénéficier d'une formation solide pour lutter efficacement contre les différentes formes de harcèlement scolaire ou contre toutes formes de discriminations. Le dénigrement systémique des fonctionnaires propagé par l'idéologie libérale pendant que les personnels portent l'intérêt général n'est pas acceptable. A ce titre l'administration doit prendre ses responsabilités. Elle doit apporter un soutien systématique, immédiat et sans faille aux enseignant-es et les défendre.

Le contexte sociétal met l'institution scolaire sous tension. Le manque de concertation et l'absence de réponses institutionnelles adaptées aux besoins de certains élèves, la restriction du pouvoir d'agir des enseignant-es, la perte d'identité de l'école primaire, les RASED incomplets voire inexistantes à certains endroits, le manque de personnels sont des facteurs de détérioration du climat scolaire et social et de mise en danger des personnels et des élèves.

### **2.4 Relation aux familles**

La qualité des relations entre l'école et les familles est un facteur important dans la réussite scolaire et participe de la construction d'un bon climat scolaire.

Les parents doivent être reconnu-es comme premiers éducateur-trices de l'enfant, tout comme les enseignant-es doivent être reconnu-es et respecté-es comme pédagogues et des professionnels.

La mise en place de projets école famille nécessite une solide formation initiale et continue, un accompagnement et du temps reconnu institutionnellement pour rencontrer les familles. Ce temps de travail invisible pour entre autres développer la relation école famille, doit être mieux pris en compte dans l'enveloppe des 108 h.

Celle-ci ne peut se réduire au cadre formel de la restitution des résultats aux évaluations nationales telle que l'impose le MEN, anxiogène pour les parents et les élèves. Toutes les initiatives existantes développées par les équipes doivent être reconnues et valorisées.

La mise en place des EPLESF nuit aux liens de proximité entre les personnels, l'école et les familles, notamment par la possible disparition des directeurs-trices. De par l'éloignement que cela peut induire, les conventions ruralité ont altéré ces liens.

Aucune famille ne saurait être exclue ni stigmatisée, entre autres lors des sorties scolaires.

### **2.5 École maternelle, école première**

Plébiscitée par les familles, l'école maternelle joue un rôle majeur dans la socialisation, la réduction des inégalités scolaires et doit constituer une priorité. Elle souffre pourtant d'un sous-investissement que traduit un taux d'encadrement inacceptable. Alors que 98% des enfants de trois ans sont scolarisés, l'instruction obligatoire à 3 ans annoncée lors d'Assises de la Maternelle caractérisées par la mise à l'écart des personnels qui font vivre l'école première au quotidien, contraindrait désormais les collectivités territoriales à financer les écoles maternelles privées au détriment des écoles publiques. Les conditions d'accueil, les conditions de travail et les effectifs à l'école publique sont menacés. Sans dotation supplémentaire, la scolarisation ne pourra être effective dans les DOM à la rentrée 2019 : un plan de rattrapage est indispensable, bien au-delà de cette seule tranche d'âge, pour des conditions de scolarisation équivalentes à la métropole. La scolarisation dès 2 ans, de tous les enfants notamment des milieux socialement défavorisés comme de ceux dont les parents en font la demande, doit être une priorité du service public d'éducation sur tout le territoire. Elle doit être maintenue et développée car elle est un facteur de réussite scolaire. L'instruction obligatoire à 3 ans n'est pas en soi un gage de renforcement de la maternelle si les conditions de scolarisation ne sont pas significativement améliorées.

L'école maternelle, organisée en cycle 1 de la PS à la GS, doit conserver sa spécificité avec des missions scolaires ambitieuses qui ne peuvent être réduites à l'épanouissement et au vocabulaire. Ses finalités scolaires sont distinctes de la

crèche et des jardins d'enfant. Ses missions ne doivent pas se « primariser » à nouveau. Ce risque de dérive est accentué par l'effet de la pression des évaluations CP/CE1. Les modalités actuelles d'évaluation fondées sur les attendus des programmes 2015 doivent être maintenues. Ces programmes doivent rester la référence pour les apprentissages et la formation continue. Le SNUipp-FSU œuvrera à la valorisation de la dénomination « école première ».

Les mandats du SNUipp-FSU adoptés à Rodez (effectifs réduits, formation initiale, PDMQDC, droit à la scolarisation à moins de trois ans, etc.) sont maintenus et renforcés par les revendications suivantes : l'affectation d'un-e ATSEM par classe à temps plein remplacée en cas d'absence, l'intervention des RASED complets et des enseignant-es itinérant-es d'UPE2A en réponses aux besoins identifiés, la possibilité de procéder à des aménagements des temps de scolarisation en coordination avec les familles selon les besoins physiologiques des plus jeunes élèves. Le SNUipp-FSU s'oppose à toute spécialisation maternelle qui entraînerait une césure du corps des PE. Les formations conjointes PE/ATSEM doivent respecter les prérogatives de chaque métier.

## **2.6 UPE2A, élèves allophones**

La scolarisation des élèves allophones a fait l'objet d'une étude publiée par le Défenseur des droits. Ses constats, comme ses recommandations, confortent les exigences du SNUipp-FSU pour une meilleure prise en compte des besoins spécifiques de ces élèves, afin de faciliter la réussite scolaire mais aussi l'intégration dans la société de ces enfants et de leur famille dès la maternelle et ce sur l'ensemble du territoire, y compris dans les DROM. Le bilan d'accueil doit permettre une affectation la plus rapide possible. Dans tous les territoires le nombre de postes UPE2A doit être abondé dès que les besoins sont constatés, y compris en dehors des opérations de carte scolaire en convoquant des CT extraordinaires, les prévisions étant impossibles. L'effectif de ces dispositifs ne doit pas dépasser 12 élèves et les 9 heures hebdomadaires minimum d'enseignement intensif du français imposées par la loi doivent être respectées et prolongées au-delà d'un an lorsque cela est nécessaire. Les UPE2A doivent disposer d'un budget au même titre que les classes ordinaires.

Le SNUipp-FSU exige que les équipes bénéficient d'une formation ambitieuse pour une meilleure connaissance des besoins de ces élèves dont la scolarisation nécessite des enseignant-es titulaires avec toutes les certifications requises, disposant d'un matériel didactique adéquat, de locaux de travail décentes, de la possibilité de se déplacer autant que de besoin et d'un temps de concertation régulier et institutionnalisé. Le SNUipp-FSU demande que la prise en charge en UPE2A soit modulée et prolongée autant que de besoin, selon l'appréciation de l'équipe pédagogique. Dans les écoles maternelles, le « bain de langage » ne suffit pas toujours quand les facteurs sociaux, psycho-affectifs et environnementaux sont importants. Dans le cadre de la scolarisation obligatoire à partir de 3 ans, les élèves de maternelle doivent aussi en bénéficier.

## **2.7 Évolution de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de Handicap**

L'école évolue en scolarisant des élèves identifiés de plus en plus, comme ayant des « besoins éducatifs particuliers », ce qui complexifie le travail. Le concept de « besoins éducatifs particuliers » pris dans une logique d'individualisation à outrance, ouvre la voie à une remise en cause du collectif d'apprentissage. L'enseignement en classe ordinaire se complexifie. La classe est un lieu de diversité dans laquelle il est de plus en plus difficile d'enseigner et d'apprendre. Cette transformation s'est faite tout en réduisant les moyens de l'ASH, par l'affaiblissement de sa formation spécialisée, le non remplacement chronique, la non reconstitution des RASED, l'ajout de dispositifs (PPRE, PAP...) mis en place sans concertation, sans moyen supplémentaire, sans formation, la suppression de structures ou la déconsidération des personnels de l'ASH second degré dans l'exercice de leurs missions. L'évolution prescrite dans la loi ne peut se faire sans renforcer les enseignements adaptés et spécialisés, qui manquent dans tous les départements et les outre-mers.

Les outils de scolarisation des élèves en situation de handicap (Gevasco, PPS...) doivent être au service des élèves et des professionnels qui les accompagnent. L'accompagnement des équipes et des parents d'élèves par des enseignant-es référent-es est essentiel, un débat doit s'ouvrir sur la complexité et le nombre d'outils. L'école d'aujourd'hui a encore plus besoin de ces personnels spécialisés, de leurs analyses et de leurs pratiques pédagogiques diversifiées. Ces personnels sont d'autant plus efficaces qu'ils interviennent auprès des élèves, pour une école dont la mission est de répondre aux enjeux de démocratisation.

Le SNUipp FSU devra aussi demander des statistiques et des bilans concernant le devenir des élèves issus d'Ulis, de SEGPA-EREA, d'IMPro ... pour pouvoir évaluer dans quelle mesure elles et ils sont inclus sur le plan professionnel et dans la société.

### **2.7.1 RASED**

La reconstruction des RASED complets n'est toujours pas à l'ordre du jour. Pourtant, ce dispositif en collaboration avec les équipes est essentiel pour répondre aux besoins des élèves, toujours plus nombreux-ses, qui ont un rapport à l'école et aux savoirs qui ne leur permet pas d'entrer dans les apprentissages. Aujourd'hui les RASED n'ont pas les moyens d'assurer tous les suivis, ce qui oblige les familles à s'orienter vers des aides extérieures augmentant les inégalités sociales et

territoriales. De fait, les élèves issus de milieux populaires sont directement impactés, voire totalement exclus. De fait, les interventions en cycle 1 et 3 sont de plus en plus réduites, voire supprimées. Faute de RASED complets, avec ses 3 trois composantes, dans chaque école, le recours aux interventions hors 24h (APC, SRAN...), à l'externalisation et à la médicalisation de la grande difficulté scolaire s'amplifie. Cela pointe le renoncement de l'institution à l'adaptation scolaire, au repérage, à la prévention et à la prise en charge dès la petite section de maternelle, notamment dans les territoires ruraux.

L'aide relationnelle (G) dont le rôle auprès des élèves est essentiel en termes de prévention, de remédiation et de suivi, est particulièrement visée par le ministère, avec un nombre de postes et de départs en formation toujours en recul. Leur disparition progressive engendre des réponses inadaptées aux besoins des élèves, voire aucune réponse.

La transformation des missions vers les « personnels ressources » par le CAPPEI et les pôles ressources indique une volonté de remise en cause des aides directes aux élèves en difficulté. Les personnels des RASED risquent, peu à peu, de se couper du terrain et des équipes. Ils n'ont pas vocation à faire passer les évaluations nationales.

Le travail des psychologues dont une partie importante des missions s'exerce au sein des RASED doit continuer de s'appuyer sur l'analyse plurielle des situations et des besoins menées dans l'équipe RASED, en lien avec l'équipe pédagogique, ainsi que sur des possibilités d'aides internes à l'école, menées par des enseignant-es spécialisé-es des RASED.

Le SNUipp-FSU maintient son exigence pour la refondation des RASED avec ses 3 composantes pour la réduction des inégalités et des difficultés scolaires par l'intervention directe auprès des élèves et des familles. Ces RASED complets doivent pouvoir être présents partout, au plus près des écoles, sur des secteurs raisonnables tenant compte de spécificités géographiques et/ou de difficultés particulières. Le SNUipp-FSU se dotera des outils nécessaires et engagera une recherche-action qualitative sur leur fonctionnement, pointant son impact sur le déroulement des apprentissages, sur le recours au para-médical, sur la relation famille-école, sur le climat scolaire, sur le vécu des enseignant-es et leur professionnalité.

## **2.7.2 Pôles ressources de circonscription**

La circulaire du 18 août 2014, définissant le fonctionnement des RASED, crée un pôle ressource dans chaque circonscription pour « répondre aux demandes émanant d'un enseignant ou d'une école ». Cinq ans après la circulaire RASED, aucun texte officiel ne donne un cadrage national spécifique conduisant à des mises en œuvre disparates des pôles ressources d'un département voire d'une circonscription à l'autre. Le constat est que ces pôles ressources ont été le prétexte au démantèlement des RASED.

L'enquête du collectif RASED de 2016 montre un constat « unanime sur leur inefficacité » pour résoudre des situations d'élèves de plus en plus complexes, en particulier les notifications MDPH non suivies. Ils ne peuvent se substituer entre autres au nécessaire travail de prévention et d'accompagnement des familles et des enseignant-es par les RASED. Si des échanges transversaux en matière de besoins en formation et de projets d'intervention sont souhaitables, l'élaboration des projets d'aide spécialisée doit relever des synthèses réalisées au sein des équipes RASED. Au regard du fonctionnement des pôles ressources, la question de leur maintien se pose. Dans les conditions actuelles, où ils ne répondent ni au besoin des élèves, ni à ceux des équipes, le SNUipp-FSU demande que le RASED sorte de ce dispositif.

## **2.7.3 EGPA**

A l'issue de leur scolarité primaire, certains élèves présentent encore des difficultés persistantes d'apprentissage auxquelles le collège n'a pas les moyens de répondre produisant de l'échec scolaire ou des sorties du système sans diplôme. Les EGPA proposent un enseignement adapté aux collégien-nes en très grande difficulté scolaire, souffrant d'une estime de soi dégradée et évoluant souvent dans un contexte social compliqué. L'introduction de la préprofessionnalisation, les pratiques d'adaptation, les classes à effectifs réduits ainsi que les équipes restreintes et formées (notamment enseignant-es spécialisé-es et PE éducateurs-trices) et bénéficiant de temps de concertation, créent des situations de réussite. Des départs en formation CAPPEI et DDEAS tant pour les EREA que les SEGPA doivent être largement abondés.

### **2.7.3.1 SEGPA**

La circulaire de 2015 sur les SEGPA réaffirme, entre autres, la structure à minima de quatre divisions (une par niveau), de 16 élèves avec obligatoirement un minimum de deux ateliers professionnels, des moyens fléchés et un-e enseignant-e formé-e par classe, un-e directeur-trice formé-e et à temps plein par SEGPA. Les SEGPA doivent bénéficier au même titre que les classes de collège des moyens supplémentaires pour mettre en œuvre leurs propres projets pédagogiques (heures de marges). Sous couvert d'inclusion, il y a une volonté affichée de supprimer la structure classe et la DHG (Dotation Horaire Globale) spécifique aux SEGPA, pour inclure totalement les élèves en classe ordinaire. Le SNUipp-FSU réaffirme le droit à chacun-e d'avoir des conditions d'apprentissage de qualité en fonction de ses difficultés et de ses réussites. L'inclusion des élèves de SEGPA dans les classes ordinaires de collège ne doit pas aboutir à supprimer les postes ou à démanteler à terme la structure spécialisée. Le SNUipp-FSU s'oppose à la transformation de 6èmes SEGPA en 6èmes dites « inclusives » voire à des dispositifs dits « innovants » qui poursuivraient le même objectif. L'inclusion, quelles qu'en

soient les formes, doit faire l'objet d'une concertation des équipes enseignantes en fonction des problématiques de chaque élève, ne doit pas se faire au détriment de l'adaptation. Au vu de la structure actuelle du secondaire et des moyens humains, matériels et financiers qui lui sont alloués, l'inclusion est impossible au collège. A ce titre le SNUipp-FSU s'oppose à ce que ce dispositif soit dévoyé pour aboutir à supprimer des postes ou à démanteler à court terme la structure spécialisée.

Les accès aux formations qualifiantes et diplômantes de niveau V et aux diplômes supérieurs doivent être développés. Le SNUipp-FSU refuse cependant l'obligation pour tout-es de passer le DNB pro qui est totalement contradictoire avec l'esprit de la SEGPA. Le rôle du-de la PE de référence est primordial. Il instaure la vie de classe qui permet aux élèves de s'approprier des repères cohérents et donne du sens aux apprentissages. Il est la garantie d'une meilleure connaissance de l'élève afin d'élaborer un projet personnel cohérent qui prenne finement en compte la globalité de l'élève. Le SNUipp-FSU demande la création de SEGPA dans les collèges isolés afin de n'exclure aucun-e élève de ces structures et revendique 15 élèves maximum par classe et 12 élèves maximum en éducation prioritaire. Il revendique pour chaque SEGPA les moyens. Les transports doivent être pris en charge et garantis jusqu'au collège. Enfin, la SEGPA ne doit pas déboucher sur un pôle ressource dans le collège.

### **2.7.3.2 EREA-ERPP**

La circulaire de 2017 sur les EREA a affaibli les structures et n'a pas permis d'améliorer la qualité du service public d'accueil des élèves en situation de grande difficulté scolaire, éducative et sociale. Le remplacement des PE Educateurs-trices par des assistant-es d'éducation (AED), précaires, sans formation à la spécificité de l'internat éducatif ne garantit pas une stabilité de l'encadrement et est responsable des dysfonctionnements connus dans les EREA tant pour les enseignant-es que pour les élèves. Dès les premières menaces sur l'internat, le SNUipp-FSU a mobilisé les collègues : tenues de RIS et stages, rassemblement national, accompagnement des PEE au TA...

Le SNUipp-FSU revendique la reconnaissance professionnelle, le maintien et la recréation des postes d'enseignant-es éducateurs-trices en réaffirmant la nécessité d'un internat éducatif de qualité permettant à ces élèves une véritable ouverture sociale et culturelle gage d'une meilleure réussite scolaire avec une prise en charge et un accompagnement individuel sur la totalité des heures hors temps de classe ou d'atelier, y compris la nuit. Il demande la création d'un module spécifique au sein de la formation spécialisée.

### **2.7.4 Pénitencier, Centre Éducatif Fermé et Centre Éducatif Renforcé**

L'Éducation Nationale doit réaffirmer sa place et son rôle en milieu pénitencier et dans toutes les structures pour mineurs soumis à l'obligation scolaire. La scolarisation doit y être effective. Son intervention s'inscrit dans la volonté de lutter contre les ruptures scolaires avec l'ambition de permettre à chacun-e l'acquisition de savoirs, l'accès à des diplômes et l'accès à la culture y compris numérique afin de faciliter la réinsertion sociale. Les enseignant-es en milieu pénitencier doivent bénéficier de formation continue adaptée.

### **2.7.5 Dispositifs et Classe Relais**

Ces dispositifs en partenariat avec la PJJ, doivent être constitués d'enseignant-es spécialisé-es et d'éducateurs-trices. Bien qu'en nombre insuffisant sur tout le territoire, ils contribuent à prendre en charge les problématiques de décrochage scolaire. Le SNUipp-FSU demande le déploiement de ces dispositifs sur l'ensemble du territoire avec les moyens nécessaires à leur bon fonctionnement.

### **2.7.6 ULIS**

L'ULIS est un dispositif essentiel pour viser l'inclusion des élèves, offrant une organisation pédagogique et des enseignements adaptés à leurs besoins dans le cadre de leur projet de scolarisation. Le SNUipp-FSU revendique de laisser la liberté aux enseignants-es d'ULIS d'inclure les élèves dans les classes qui correspondent à leurs besoins et à leurs compétences, définis en concertation et non uniquement sur leur classe d'âge de référence. L'enseignant-e d'ULIS doit pouvoir, dans le cadre de sa mission d'enseignement, organiser des temps de regroupement au sein de sa classe, autant que nécessaire, en réponse au BEP de chacun des élèves. Le SNUipp-FSU réaffirme le rôle prioritaire d'enseignement des coordonnateurs d'ULIS. Ils n'ont pas vocation à remplacer les RASED.

Sous l'effet d'une scolarisation d'élèves en attente de places dans d'autres structures et du manque de dispositifs. Les effectifs explosent dans les ULIS et la pression s'amplifie pour une inclusion forcée dans les classes ordinaires, niant les besoins des élèves et les missions des enseignant-es.

Le SNUipp-FSU revendique :

la création de dispositifs à hauteur des besoins sur tout le territoire et l'abaissement de l'effectif à 10 strictement ; une double comptabilisation des élèves d'ULIS ; la prise en compte du dispositif en terme de décharge de direction ; une baisse des effectifs de l'école accueillant une ULIS ; du temps de coordination de l'équipe pour l'inclusion et les ESS ; le droit pour des élèves bénéficiant d'une AVSi d'être scolarisé en ULIS ; la présence obligatoire a minima d'un-e AESH-co qualifié-e à temps

plein ; du matériel spécifique et adapté. Il est nécessaire de développer un partenariat avec un service de soins pour chaque ULIS. Le SNUipp-FSU revendique des temps de formation avant toute installation d'ULIS au sein d'une école et des temps de formation conjointe (AESH-enseignants...) et des temps de concertation réguliers ensuite. Pour le SNUipp-FSU, les élèves d'ULIS-collège doivent pouvoir bénéficier des enseignements en ateliers pré-professionnels si leur projet d'orientation le précise. Il revendique des moyens supplémentaires (humains, horaires) pour les mettre en place. Il exige la réécriture de la circulaire ULIS.

La question de la prise en compte des élèves se pose aussi pour les scolarisations à temps partagés avec un IME, ITEP ..., chaque élève inclus devant compter pour un dans l'effectif.

### **2.7.7 Unités d'Enseignement**

Le ministère de la Santé a fixé des objectifs quantitatifs et temporels visant à trouver des modalités de scolarisation en milieu ordinaire pour 80% des enfants d'ITEP et d'IME d'ici à 3 ans dans l'ensemble du territoire. La transformation, à marche forcée, des métiers des enseignants d'ITEP et d'IME en personnes ressources fait douter de la garantie de pouvoir exercer ces fonctions dans le respect de la qualité du travail et de la santé des personnels. La transformation de l'offre médico-sociale se traduit par une augmentation de l'externalisation des unités d'enseignement. De même, la stratégie nationale pour l'autisme 2018-2022 prévoit d'augmenter les UEMA et de créer des UEEA. Dans ce cadre le SNUipp-FSU sera vigilant au maintien de classes internes aux ESMS et aux conditions dans lesquelles l'externalisation se fait : locaux scolaires, modalités de concertation des équipes (école et ESMS), formation, effectifs, maintien des plateaux techniques éducatifs et thérapeutiques et transport). Le SNUipp-FSU réaffirme le droit des élèves à la scolarisation tel que défini par la loi de 2005 mais dénonce que faute de place en ESMS, trop d'élèves sans solution soient alors scolarisés en milieu ordinaire sans réelle prise en compte de leurs besoins spécifiques éducatifs et thérapeutiques. Le SNUipp-FSU réaffirme la nécessité d'augmenter le nombre de postes pour répondre aux besoins.

Le SNUipp-FSU revendique un véritable service public médico-social avec des établissements relevant de l'Éducation Nationale, avec comme première étape l'obligation d'accueil pour l'ARS dans les établissements. Il demande la double comptabilisation des élèves des unités d'enseignement externalisées comme pour les ULIS et une décharge de service compensée pour les coordonnateurs. Les chercheurs ont mis en lumière l'efficacité des SESSAD pour l'inclusion des élèves en situation de handicap. Le rôle de l'enseignant spécialisé au sein de ces structures est primordial pour accompagner l'inclusion de ces enfants en lien avec les familles et permettre de mettre en œuvre les aménagements conditions de réussite, en fonction de chaque handicap. Le SNUipp-FSU demande le retour des enseignants de l'EN dans les SESSAD et l'organisation d'une formation CAPPEI pour ces personnels.

Le nouveau décret sur les DITEP, transforme le fonctionnement des ITEP : une scolarisation en milieu ordinaire plus importante de ses élèves, sans accompagnement garanti du plateau technique dans les écoles et une diminution du plateau technique de l'établissement. Dans certaines conditions, l'adaptation du PPS par l'ESS ne nécessite plus la saisine de la MDPH. Dans quelques départements, malgré l'absence de textes, ce processus s'étend aux IME. Le SNUipp-FSU s'oppose à la mise en place et à la généralisation d'un tel processus à tous les établissements spécialisés, la CDAPH doit rester décisionnaire quant au parcours de scolarisation des élèves en situation de handicap.

### **2.7.8 PIAL**

Les Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés sont déployés, expérimentalement et souvent dans l'opacité, depuis la rentrée 2018, en dehors de tout cadre légal, dans les écoles et les collèges. Présentés comme une « coordination des moyens d'accompagnement humains [...] au plus près des besoins des élèves », les PIAL seront déployés dans tous les collèges avec ULIS à la rentrée 2019. Cette mise en place va dégrader l'accompagnement des élèves et les conditions de travail des accompagnant-es : flexibilité accrue, turn-over permanent sans information préalable des élèves et des familles, regroupement d'élèves en vue de rationaliser les moyens AESH. Le SNUipp-FSU dénonce la mise en place de ces expérimentations sans concertations ni bilans avec les personnels et les usagers. Il faut continuer à recruter, au niveau départemental, des accompagnant-es à la hauteur des besoins, pour un accompagnement individuel si le besoin est identifié.

**185** Pour le SNUipp-FSU, les PIAL ne doivent pas étendre la mission d'accompagnement à une aide pour la classe ou pour l'établissement et ne doivent pas remettre en cause la liberté pédagogique de l'enseignant-e. L'utilisation du guide Qualinclus, outil de management privé et libéral, introduit des critères numériques d'auto-évaluation de l'inclusion qui ne prennent pas en compte la globalité de l'inclusion. Le SNUipp-FSU demande l'abandon des PIAL qui ne sont, qu'une gestion de la pénurie renvoyée au niveau local.

## **2.8 Contenus d'enseignement**

### **2.8.1 Cycles, liaisons**

L'objectif des cycles est de permettre de donner plus de temps aux élèves, de penser les apprentissages sur un temps plus long et de créer des conditions pour prévenir la difficulté scolaire. Quand il est mis en œuvre, le travail sur les cycles permet

la réflexion en collectif de travail, la cohérence et la continuité des apprentissages. A l'encontre de la notion de cycle, les ajustements de programmes et leurs repères annuels, le 100% de réussite au CP, excluent de fait l'idée que les élèves empruntent des chemins différents pour apprendre et incitent les enseignant-es à travailler de manière isolée et de plus en plus normée. Cela crée une pression inutile sur les élèves et les enseignant-es.

Le SNUipp-FSU, attaché à la spécificité des cycles, réaffirme l'importance et la nécessité des liaisons entre niveaux, entre la maternelle et l'élémentaire et entre le CM2 et la sixième, afin d'assurer le suivi des élèves et des projets. Les EPSF ne répondent pas à cet objectif : le regroupement administratif école-collège ne garantit en aucune manière la continuité pédagogique entre les cycles. Les rencontres entre enseignant-es des deux degrés doivent être prises en compte dans des ORS à harmoniser et les moyens spécifiques (remplacement, frais de déplacement...) doivent être alloués. L'organisation de ces rencontres sur le temps élèves doivent s'inspirer du dispositif de pondération en REP+, du temps doit être consacré à cette liaison en déconnectant le temps de travail des enseignant-es et des élèves. Ces rencontres entre enseignant-es nécessitent aussi de la confiance, des projets à l'initiative des équipes nourris notamment de rencontres sous forme de stages de formation continue communs et des ordres de mission pour les CEC. La liaison école-collège suppose un véritable cadre collaboratif. Donner des moyens pour faire vivre les cycles c'est participer à la lutte contre les inégalités.

Le SNUipp-FSU dénonce un cycle à cheval sur deux degrés tel qu'il est réglementé par le ministère et il exige que la cohérence des apprentissages du CM1 et du CM2 soit réaffirmée. En l'état, les conditions ne sont pas réunies pour faire fonctionner ce cycle 3, à l'initiative des enseignant-es.

### **2.8.2 Culture commune, socle et « savoirs fondamentaux »**

L'école doit dispenser une culture commune ambitieuse pour tou-tes contenant l'ensemble des champs de savoirs nécessaires à l'émancipation des élèves. C'est un enjeu de démocratisation scolaire. La politique éducative actuelle avec le resserrement des apprentissages sur les « fondamentaux » renvoie à une conception minimaliste de l'école en excluant certains champs de savoirs indispensables, ce qui participe de l'augmentation des inégalités scolaires. Le SNUipp-FSU s'oppose aux EPLESF, tremplin notamment d'une école du socle dans la lignée du socle Fillon réduisant le champ des savoirs, qui prépare une école du tri social, renforcée par la création des EPLEI. Les EPLEI sélectionneront les enfants sur leur maîtrise d'une langue étrangère, dispenseront des enseignements spécifiques pour préparer aux baccalauréats international et européen. Le SNUipp-FSU rappelle son attachement à l'organisation scolaire actuelle (école/collège/lycée). Il porte l'exigence d'une scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans et la démocratisation de l'accès aux études supérieures, leviers essentiels de la réduction des inégalités scolaires.

### **2.8.3 Programmes**

Des programmes nationaux constituent la garantie de l'accès pour tou-tes à une culture commune. Mis en œuvre par les enseignant-es dans le cadre de la liberté pédagogique inscrite dans la loi, ils doivent être conçus par un conseil supérieur des programmes indépendant en prenant appui sur les acquis de toute la recherche, et en associant systématiquement les praticien-nes de la pédagogie.

Les ajustements entrés en vigueur à la rentrée 2018 resserrent les apprentissages sur les disciplines considérées comme fondamentales (mathématiques, français, EMC) au détriment des autres champs disciplinaires et sont en incohérence avec les programmes 2016. Ils privilégient des enseignements segmentés fondés sur l'entraînement de procédures à automatiser, à l'opposé de situations d'apprentissages complexes qui font sens permettant la co-construction des savoirs. En EMC, les apprentissages ne se font plus à travers l'expérience de situations vécues mais inculquées par un enseignement magistral directif. Ces repères annuels produits remettent en cause la progressivité des apprentissages au sein des cycles et conduiront à une aggravation des inégalités scolaires. Par ailleurs le protocole d'Agir pour l'école contrevient aux programmes en privant les élèves d'apprentissages de champs entiers inscrits dans les programmes.

Le SNUipp-FSU revendique que les programmes nationaux restent la seule référence pour tou-tes, sur tout le territoire. Les repères annuels, les ressources et les guides doivent rester indicatifs et ne doivent en aucun cas se substituer aux programmes et remettre en cause la liberté pédagogique. Les remises en cause des programmes, à chaque alternance politique, sans bilan réalisé, doivent cesser. Elles déstabilisent le travail des enseignant-es, sont préjudiciables aux élèves, fragilisent et décrédibilisent notre système éducatif.

### **2.8.4 Parcours**

A l'école et au collège, la multiplication des parcours conduit à des activités chronophages sans que l'utilité et la pertinence pédagogique du travail produit ne soient jamais démontrées. Ces parcours imposés, à inscrire dans les projets d'école, restent souvent des coquilles vides en contrariant la construction de projets réellement liés aux besoins spécifiques des écoles. Pour le SNUipp-FSU, certains axes essentiels tels que : droits de l'enfant, éducation contre le racisme et toutes les discriminations, égalité des droits, éducation à la sexualité, transition écologique ... doivent être intégrés aux programmes, sans être remis en cause par des lobbies. Les parcours doivent s'appuyer sur des activités qui se déroulent dans le cadre scolaire. Les enseignant-es doivent pouvoir bénéficier de formations spécifiques.

## **2.8.5 Langues régionales et minoritaires**

L'école publique doit pouvoir accueillir des classes et des sections d'enseignement de et en langue régionale et minoritaire, pour développer l'ouverture vers les langues et les cultures locales. Cet enseignement, y compris sous forme d'initiation avec des moyens itinérants sous statut exclusif Éducation Nationale, doit être proposé sur tous les territoires concernés, afin qu'il ne soit pas le moyen du contournement de la mixité scolaire. Il doit faire l'objet d'une réelle politique de promotion et de recrutement (CRPE, habilitations). La continuité doit être assurée de l'école maternelle au lycée. Les CALR, doivent pouvoir se tenir partout dans le respect des textes et doivent prendre en compte les revendications des élu-es du personnel. Le SNUipp-FSU s'oppose à la mise en concurrence des filières bilingue et monolingue dans la gestion des moyens avec des comptages séparés. L'existence de postes spécifiques ne doit pas entraîner de concurrence lors des opérations de carte scolaire, un moratoire sur les fermetures de classe en filière monolingue doit être envisagé l'année d'ouverture d'une classe bilingue. Partout, les différentes formes d'enseignement doivent pouvoir être expérimentées. Dans les départements ultramarins, les langues vernaculaires doivent être reconnues et enseignées. En Alsace, le dispositif d'enseignement des langues régionales a été détourné et utilisé pour un enseignement intensif de l'allemand, langue étrangère. Cela concourt à l'institutionnalisation de filières sélectives, allant même jusqu'à la suppression de l'enseignement monolingue dans certaines écoles et dégrade les conditions de travail de tous les enseignant-es. De même, il est indispensable que des postes d'enseignement en francique mosellan et rhénan soient créés en cohérence notamment avec l'existence d'épreuves en francique au CRPE mais dont les lauréats ne peuvent finalement qu'enseigner sur les seuls postes d'allemand proposés en primaire. Les enseignant-es doivent bénéficier de la formation, de la valorisation des acquis et de création de postes attractifs en luxembourgeois de la maternelle au secondaire. En Guyane, le dispositif est détourné au profit du portugais, utilisé comme expérimentation.

Le SNUipp-FSU réaffirme que l'enseignement bilingue contribue à la richesse de l'école publique.

## **2.8.6 « Agir pour l'École » & expérimentations**

La mise en œuvre de l'expérimentation « Agir pour l'école » en éducation prioritaire, imposant aux enseignants, ses méthodes, ses emplois du temps, ses supports, ses évaluations incessantes et ses organisations de classe, est très révélatrice de la vision éducative de ce ministère. C'est la mainmise sur l'école et la formation par une officine privée, à la vision pédagogique libérale et rétrograde, avec des « chargés de mission » au profil commercial qui ont un accès sans réserve aux classes et aux animations pédagogiques et donnent des directives aux enseignants concernés, faisant fi des conseillers pédagogiques, des IEN, ou encore des programmes nationaux en réduisant drastiquement le temps consacré à certains apprentissages (artistiques, sportifs, culturels...) et à certains dispositifs réellement adaptés à la réussite des élèves. Le SNUipp-FSU demande l'abandon de cette expérimentation.

Le SNUipp-FSU s'oppose fermement aux protocoles « Armée-Éducation-Agriculture » définissant de nombreuses prescriptions inacceptables du ministère des armées à la communauté éducative, de la maternelle au supérieur visant officiellement à « permettre aux élèves de percevoir concrètement les intérêts vitaux ou nécessités stratégiques de la nation, à travers la présence et les interventions militaires qui les justifient ».

## **2.9 Former les citoyen-nes de demain**

Les principes de liberté, d'égalité, de solidarité et de laïcité doivent être réaffirmés et se construire transversalement par une pratique permanente. Cet enseignement ne peut se réduire à une heure de leçon, ni à des signes patriotiques. La mise en œuvre d'une citoyenneté active tout au long de la scolarité doit être promue.

### **2.9.1 Éducation à l'égalité**

La laïcité, parce qu'elle garantit à chacun-e la liberté de conscience, participe à créer un cadre favorisant le lien social en s'appuyant sur d'autres principes essentiels comme la solidarité, l'égalité, la justice sociale, la fraternité. L'éducation à l'égalité doit s'appuyer sur l'ensemble de ces principes. Les moyens déployés ne sont pas à la hauteur des enjeux éducatifs de l'égalité pourtant décrétée grande cause nationale. Les personnels doivent bénéficier d'une solide formation initiale et continue qui actuellement se réduit trop souvent dans ce domaine à un parcours de formation à distance. Les familles et la communauté éducative doivent également y être sensibilisées. Le SNUipp-FSU continuera à promouvoir activement cette éducation, et plus largement la lutte contre toutes les discriminations, à prendre toute sa place dans les collectifs. Pour le SNUipp-FSU, les actes forts attendus ne peuvent se réduire à l'apprentissage du respect d'autrui et une mallette aux parents proposée par le ministre. Il demande que soit mis en œuvre et généralisé un dispositif similaire aux ABCD de l'égalité. L'égalité filles/garçons doit être promue dans la classe, l'organisation de l'école (cour de récréation), les manuels, les programmes (maîtrise de la langue) et toutes les activités scolaires.

### **2.9.2 Éducation au numérique et aux médias**

Dans une société où le numérique prend de plus en plus de place, les futur-es citoyen-nes doivent être en mesure de maîtriser les outils numériques, d'accéder à et de décrypter les informations qui circulent sur internet et dans les médias et d'avoir un usage raisonné et critique des écrans, en particulier en maternelle (temps, précocité) pour lutter contre la



surexposition et ses conséquences sanitaires. Cette éducation ne doit pas reposer sur les seules injonctions hiérarchiques ou municipales, mais passe par l'équipement de chaque classe, une assistance continue, une solide formation initiale et continue des enseignant-es bénéficiant d'outils numériques EN, mais aussi par des échanges avec les familles. Sans basculer dans le tout numérique, développer le numérique à l'école, en particulier à partir de ressources éducatives et d'outils libres et ouverts à promouvoir, contribue à réduire les inégalités et permettre à toutes et tous d'utiliser les supports de connaissances présents sur internet. L'équipement nécessaire, son renouvellement et sa maintenance doivent faire l'objet d'un plan, d'un cahier des charges et d'un financement national, sur la base du nombre d'élèves dans l'école.

### **2.9.3 Éducation à la transition écologique**

L'École doit préparer, dès maintenant, à une éco-citoyenneté responsable, et doter les élèves de capacités d'analyse critique afin de les éclairer sur leurs futurs choix de société aussi bien du point de vue de la consommation que de la production à l'échelle locale comme internationale. L'ensemble des domaines d'enseignements doit aussi pleinement intégrer des mises en situations d'apprentissage, auxquelles les équipes pédagogiques sont formées, et où les élèves vivent leurs premières expériences de futur-es éco citoyens-nes solidaires tout en prenant conscience de l'impact de leurs choix. Dans le cadre d'un plan de transition écologique soutenu par l'EN et les collectivités territoriales, les écoles doivent être conçues selon des normes exigeantes, certifiées par un label « éco-école », et équipées pour devenir des lieux d'exemplarité écologique (sobriété énergétique, traitement des déchets, alimentation...).

### **2.10 Évaluation des élèves**

Les évaluations standardisées CP/CE1 et 6<sup>e</sup> s'appuient sur une conception partielle et normative des apprentissages et attendus de l'école. Actant un manque d'ambition pour l'école, elles sont sources de stress, en particulier pour les élèves d'ULIS, sans intérêt pédagogique et le pivot d'un enseignement fragmenté privilégiant l'entraînement répétitif. Les évaluations CP/CE1 ne tiennent pas compte des programmes de la maternelle. Le protocole ne laisse pas la place à des choix pédagogiques contextualisés et participe de la déprofessionnalisation des enseignant-es et du renforcement des inégalités scolaires. Le SNUipp-FSU en exige l'abandon et sera vigilant quant à la mise en place d'évaluations standardisées sur d'autres à niveaux.

L'évaluation est au cœur de la professionnalité enseignante. Toutes les formes d'évaluation formative, basées sur les progrès des élèves, doivent être valorisées. Au plus près des situations d'apprentissage, elles doivent permettre aux élèves, notamment ceux issus des familles éloignées de la culture scolaire, d'identifier leurs acquis, et de prendre confiance dans leurs capacités et de progresser. L'évaluation, ne doit pas être envahissante et les résultats doivent être lisibles et accessibles aux parents. Les enseignant-es doivent être formé-es à l'observation des élèves, à l'analyse des productions et à la manière de rendre compte des résultats. Du temps de travail en équipe doit être dégagé pour croiser les regards y compris avec les RASED. Les équipes doivent avoir le choix des modalités pour rendre compte aux familles des progrès des élèves. Le SNUipp-FSU s'oppose à l'obligation d'inscrire les résultats des élèves dans le LSUN.

Au collège, le DNB 2018 renforce le poids de l'examen final et réintroduit la hiérarchie entre les disciplines, en favorisant le français et les mathématiques, ce que le SNUipp-FSU dénonce. Du fait de l'épreuve orale, il n'offre toujours pas un cadrage national. De plus, toutes les matières ne sont pas évaluées dans la validation du socle.

### **2.11 Rythmes scolaires, calendrier scolaire**

Sans financement suffisant de l'État et sans véritable concertation, la réforme des rythmes scolaires était vouée à l'échec. L'absence de cadrage national et la dérogation au privé dénoncés par le SNUipp-FSU a renforcé les disparités territoriales. La majorité des élèves et des enseignants n'en ont pas tiré bénéfice. C'est pourquoi le SNUipp-FSU a voté en faveur du décret rendant possible une organisation hebdomadaire en 4 jours. Il revendique un cadre national qui s'impose également aux écoles privées, avec des possibilités d'aménagements à la demande des conseils d'école, sans décision unilatérale des mairies.

Le zonage du calendrier scolaire accorde la priorité aux considérations et pressions économiques et touristiques qui ne bénéficient qu'à une partie de la population. Le SNUipp-FSU exige l'alternance régulière de 7 semaines de classe et 2 semaines de vacances.

Le dossier des rythmes n'est pas clos et le SNUipp-FSU continue d'en demander la remise à plat. La question des rythmes scolaires est indissociable d'une réflexion sur les rythmes de l'enfant et de la société en général. A elle seule, elle ne résout pas la question de la réussite des élèves et doit être étudiée conjointement avec les sujets relatifs aux conditions de travail des enseignant-es et d'apprentissage des élèves. Les champs de compétences respectifs de l'État et des collectivités doivent être clarifiés, y compris la question des transferts de charges, du financement de l'école et des services périscolaires. Toute décision relevant de l'organisation du temps scolaire doit impliquer la consultation des conseils d'école. Dans les DROM, le SNUipp-FSU demande que les rythmes scolaires soient adaptés aux conditions réelles du département.

Le SNUipp-FSU poursuit sa réflexion sur le nombre d'heures d'enseignement pour les élèves (maintien des 24 heures, retour à 26 ou 27 heures, modulation hebdomadaire ou en fonction de l'âge, des spécificités des territoires ultra-marins...) et sur

l'organisation du temps scolaire sur la journée, la semaine et l'année. Il maintient ses revendications sur la réduction du temps de travail des enseignant-es et le décrochage temps élèves/temps enseignants.

### **ZOOM La culture de l'évaluation**

Dans le cadre du projet ministériel de faire entrer le système éducatif dans « la culture de l'évaluation », la loi « sur l'école de la confiance » dote l'institution des outils législatifs pour mener son projet. Après les ajustements du programme de 2018, les évaluations à différents niveaux de la scolarité impriment dans les écoles les orientations pédagogiques et idéologiques du ministère, contestées par la quasi-totalité de la communauté éducative (syndicats d'enseignant-es, fédération de parents d'élèves, mouvements pédagogiques, chercheurs-euses...). L'évaluation des élèves et celle des établissements, inscrites dans la loi, aboutit à une mise en concurrence que le SNUipp-FSU dénonce et combat et ouvre la voie à celle des enseignant-es à partir des résultats des élèves.

En ne sélectionnant que des sous-compétences instrumentales dans le champ des « apprentissages fondamentaux », les évaluations standardisées dont la validité scientifique est contestée remettent en cause la logique des programmes nationaux et s'éloignent de l'ambition d'une culture commune. Elles marquent une rupture avec le socio-constructivisme et ont pour objectif de faire évoluer les pratiques de l'école en privilégiant les approches qui vont du simple au complexe, avec des modes de faire basés sur l'individualisation, la répétition et l'entraînement. L'élève-type auquel se réfèrent les attendus ministériels est en conformité avec la norme culturelle des classes favorisées. Pour les élèves issus des milieux populaires, la perte de sens dans les apprentissages constitue un obstacle majeur à la démocratisation de la réussite scolaire, à la construction de leur sens critique, nécessaire à une citoyenneté pleine et entière. Cette politique d'évaluation aura des répercussions sur tous les niveaux de l'école et en particulier sur les enseignements et les formes d'évaluation en maternelle, exposés au retour d'une primarisation fondée sur l'exploitation institutionnelle des résultats de CP. Elle présente aussi le risque que les collectifs de travail deviennent eux-mêmes des prescripteurs de pratiques, sous la pression des injonctions hiérarchiques à fonder la réflexion des équipes sur les résultats aux évaluations.

Le protocole retenu cantonne les enseignant-es en simples passeurs et passeuses de dispositifs conçus par des groupes d'expert-es. Dépossédé-es de leur expertise, de l'analyse des résultats, ils-elles se voient imposer par la hiérarchie les dispositifs de remédiation. On assiste à une mise sous tutelle des enseignant-es, réduit-es à de simples exécutant-es. Cette évolution est renforcée par une réforme de la formation initiale qui prévoit un recours systématique à l'évaluation pour justifier les choix pédagogiques.

La perspective, inscrite dans la loi, d'une évaluation des établissements ouvre grand la voie à leur mise en concurrence avec pour conséquence prévisible la dégradation des conditions de travail des enseignant-es et l'accentuation de la relégation sociale des établissements défavorisés et la fuite des élèves des classes les plus favorisées vers l'enseignement privé. La gestion individualisée des carrières des enseignant-es rend crédible leur notation en fonction des résultats des élèves. Avec la suppression du CNESCO et l'évolution des missions attribuées du Conseil de l'évaluation, le ministère, quant à lui, s'exonère d'une évaluation objective de sa politique éducative.

Le SNUipp-FSU est opposé à la culture de l'évaluation porteuse de tri social et au pilotage par les résultats qui conduisent, comme dans les pays anglo-saxons, à une école de la performance et de la concurrence au service d'une politique éducative centrée sur les « fondamentaux ». Les conséquences sont connues : « teaching for the test », intensification du travail, abandon des apprentissages liés aux savoirs non-évalués, perte de sens pour les élèves et les enseignant-es, mise en concurrence des équipes et des personnels. L'évaluation des élèves doit rester au service de leurs apprentissages dans le contexte de la classe. Elle doit donc rester sous la maîtrise des enseignant-es, dans le cadre de la liberté pédagogique. Le refus de faire passer des évaluations nationales ou de remonter les résultats ne doit entraîner de sanctions. En aucun cas, elle ne doit pas servir à la gestion des carrières des enseignant-es, à l'instauration d'un salaire au mérite ou à la mise en concurrence des établissements et des écoles.

Les pays qui ont réussi à réformer leur système éducatif et à mieux faire réussir les élèves se sont appuyés sur un large consensus entre les différent-es acteurs et actrices de l'école et un renforcement de la professionnalité enseignante. Pour le SNUipp-FSU, il est nécessaire de distinguer l'évaluation du système, des élèves et des enseignant-es. L'évaluation du système éducatif doit se faire sur échantillon par un organisme indépendant, l'évaluation des élèves doit être uniquement au service de leurs apprentissages et viser l'auto-évaluation. L'évaluation des enseignant-es doit être déconnectée de celle des élèves. Elle doit rester à visée formative et ne pas avoir d'incidence sur le déroulement de carrière. Le SNUipp-FSU fera vivre le débat avec la profession en s'appuyant sur les acquis de la recherche et les travaux des mouvements pédagogiques pour promouvoir les alternatives.